

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 DECEMBRE 2015

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 25

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
03/12/2015

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 19/12/2015
et publication du : 19/12/2015

L'an deux mille quinze, le mercredi seize décembre à vingt heures à la salle des banquets de Joudreville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : M. THIRIAT
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARRASSE, MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE

Etaient représentés :

Commune de **TRIEUX** : M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET est représentée par M. STACHOWIAK

Etaient absents (excusés) :

Commune de **BOULIGNY** : M. BERNARDI
Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR
Commune de **TRIEUX** : Mme MASCELLI
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Monsieur CECCATO Marc

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 24 novembre 2011 portant demande de subvention de la Tranche 1, Traverse d'Avillers,

Vu la délibération du 18 juillet 2012 autorisant le Président à signer la convention bipartite avec la Région Lorraine et attribuant une subvention pour le programme cité ci-dessus,

Vu la délibération du 13 novembre 2012 autorisant à signer l'avenant n°1,

Considérant la demande de report de l'échéance sollicitée auprès de la Région Lorraine pour l'opération citée en objet,

Considérant la proposition de la Région Lorraine de fixer les échéances de l'opération comme suit :

- réalisation complète de l'opération : 31.12.2016
- transmission des pièces : 30.06.2017

Monsieur le Président propose donc d'accepter l'avenant n°2 présenté par la Région Lorraine,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n°2 présenté par la Région Lorraine
- Autorise le Président à signer l'avenant présenté.

Extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Marc LEON

